

# Ville de Port-de-Bouc

## Conseil Municipal du 3 février 2015

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ-PÉDINIELLI, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

**28 présents** : FERNANDEZ-PÉDINIELLI Patricia, SANTORU-JOLY Evelyne, DEPAGNE Marc, CERBONI Rosalba, BELSOLA Laurent, GIOVANELLI Béatrice, GUIRAMAND Patrick, MALARET Monique, LADJAL Mériem, PHILIPPE Louis, SIRAT Boulenouar, GIORGETTI René, TRAVERSA Marcel, SANTIAGO Michel, NOUGUE Alain, TORRES Christian, LACHAUD Dominique, GALLINA Martine, MULLER Martine, DI CESARE Stéphanie, SAADAoui Amar, CORTES Isabelle, MICHEL Christiane, BERNEX Claude, PINET Gérald, REBBADJ Saler, TETIENNE-CASANO Corinne, PEPE-PATIN Virginie.

**3 Absents avec procuration** : CHAPELLE Patrice, DOMINI Chérifa, DIDERO Stéphane.

**2 absents** : FRITSCH Nicole, DINI Manon.

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

**Mme le Maire**.- Je souhaiterais désigner comme **secrétaire de séance** Madame Monique **MALARET**, qui accepte de prendre cette responsabilité.

#### **Approbation du compte rendu de la séance du 18 décembre 2014**

**Mme le Maire**.- Avez-vous des remarques particulières à formuler sur le compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2014 ?

**Mme PEPE-PATIN**.- Une erreur s'est glissée au niveau des présents et des absents, il est inscrit 9 absents alors qu'il n'y en a que 4, et il y a 28 présents non pas 23.

**Mme le Maire**.- On rectifie. Y a-t-il d'autres remarques ? (*Aucune autre remarque n'est formulée*)

Avec les rectifications proposées par Madame Pèpe-Patin, qui est pour l'adoption de ce compte rendu ? Le groupe de Monsieur Didero + la Majorité

Qui s'abstient ? Le groupe de Madame PEPE-PATIN.

**Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2014 est adopté à la majorité + le groupe de Monsieur DIDERO - Abstention du groupe de Madame PEPE-PATIN**

**Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal  
extraordinaire du 21 janvier 2015**

**Mme le Maire.**- Y a-t-il des remarques sur ce compte rendu ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal extraordinaire du 21 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité**

**Mme le Maire.**- Chers collègues, vous avez sur votre table une proposition de point supplémentaire à rajouter à l'ordre du jour.

Depuis maintenant près de deux ans nous avons commencé à essayer de tisser des liens partenariaux de plus en plus resserrés avec l'hôpital et le Grand Conseil de la Mutualité, c'est-à-dire le Centre Médical Michel Borio, de façon à pouvoir travailler ensemble à une offre de soins de premiers recours sous forme d'installation de médecins généralistes. Ces soins de premiers recours dans notre territoire seraient préférentiellement, pour répondre aux besoins, constitués de médecins généralistes qui pourraient pratiquer le tiers-payant.

Nous nous sommes adressés aux médecins libéraux pour leur demander quand ils comptaient partir à la retraite, etc. Certains disent prolonger, d'autres disent être en difficulté puisque le nombre de leur patientèle croit de façon importante vu le manque de médecins généralistes, mais n'ont pas dans leur connaissance des nouveaux médecins qui voudraient s'installer dans la profession de façon libérale. Nous nous sommes retournés auprès du GCM en leur expliquant que leur plan avec le licenciement économique des médecins généralistes avait créé de gros

manques sur la ville de Port de Bouc, et nous leur avons demandé s'ils avaient quelque chose à mettre en place pour recruter d'autres médecins selon leurs nouvelles conditions ; ils ont eu du mal à implanter deux médecins généralistes qui, à eux deux, ne font pas deux Equivalents Temps Plein, donc ça ne rétablit pas la situation qui était de cinq médecins généralistes à la Mutuelle.

Le problème reste entier depuis deux ans, et nous avons essayé d'animer au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues une grande réflexion pour essayer d'inciter à l'installation de ces soins de premier recours.

Le partenaire qui nous est apparu assez important pour travailler avec nous était l'hôpital de Martigues car il est en capacité de pouvoir installer des consultations avancées si l'autorisation lui en était donnée. L'hôpital n'y voit aucun inconvénient sanitaire, mais il a besoin de créer une structure s'il peut la créer, qui soit en équilibre financier, qui soit hébergée dans un local, et qui puisse travailler dans une logique sanitaire qui est la sienne, c'est-à-dire hôpital promoteur de santé.

Nous nous sommes rendus l'année dernière, en décembre 2013, avec Madame Evelyne SANTORU-JOLY, notre conseillère générale, avec Gaby Charroux, Député-maire de Martigues, mais qui n'était plus président de la CAPM, dans le bureau de Monsieur le Directeur de l'ARS qui nous a dit que notre proposition était originale, qu'elle méritait d'exister, mais que pour qu'elle puisse être concrétisée il faudrait que nous travaillions à l'établissement d'une convention multi-partenariale : la Ville pour les locaux, la CAPM pour la compétence qui lui est dévolue au sein du Contrat Local de Santé dont nous venons de signer le premier avenant au Conseil Communautaire, après avoir signé le protocole, le GCM qui est un partenaire de santé publique sur le

terrain, et l'hôpital qui serait porteur du salariat de ces médecins généralistes.

Nous nous sommes mis autour de la table, de façon compliquée pour le GCM car, comme vous le savez, ils sont en redressement, ils ont changé de directeur, ils changent parfois d'équipe, c'était très compliqué pour eux, mais nous avons enfin obtenu un travail rapide et conséquent depuis la nomination de Monsieur le Directeur, Monsieur Fréminet, en lien avec Monsieur l'Administrateur, le Président du GCM, Monsieur Marc Becker, et nous avons rédigé une convention à quatre mains qui stipule que l'hôpital de Martigues installerait des consultations avancées de médecins généralistes salariés par leurs soins dans un local mis à disposition moyennant un loyer de la part de la Commune de Port de Bouc, avec le support logistique et l'accompagnement de la CAPM. Le GCM et l'hôpital font une convention à part mais ensemble qu'ils stipulent dans notre convention, c'est-à-dire une coopération entre eux deux pour que des spécialistes de l'hôpital puissent venir faire des vacations au GCM de Port de Bouc ; les médecins généralistes salariés de l'hôpital sur le nouveau centre mis à disposition enverraient préférentiellement leurs patients à ces spécialistes au sein du GCM ; l'utilisation du plateau technique hospitalier irait préférentiellement sur l'hôpital de Martigues, jusqu'à présent le GCM avait parfois par exemple de la cardiologie qu'ils envoyaient à Clairval, ou d'autres spécialités qu'ils envoyaient à la Casamance, sur Marseille ou ailleurs, etc. Là ce sera vraiment une coopération rapprochée au sein de l'hôpital de Martigues.

Toutes les parties se trouvant gagnantes, nous sommes dans la possibilité de signer cette convention.

Il est bien entendu qu'il faut que l'hôpital présente un budget à l'ARS qui soit équilibré, que l'hôpital réglera un loyer à la municipalité de Port de Bouc que nous allons évaluer,

et il est bien entendu que le Contrat Local de Santé qui stipule l'installation d'un soin de premier recours assure cela, et que l'hôpital de Martigues met à disposition son plateau technique, ses connaissances, et son appui.

Cette convention stipule que nous devons tous nous conformer à nos engagements, que nous devons revoir au bout d'un an comment cela fonctionne pour le reconduire l'année suivante.

Concernant ce point supplémentaire que je mets à l'ordre du jour, est-ce que vous seriez d'accord pour que nous ne perdions plus de temps pour essayer d'agir à la réimplantation sur le territoire de Port de Bouc de médecins généralistes, et est-ce que vous m'autorisez à l'ajouter à la liste de l'ordre du jour de ce Conseil Municipal ? Avez-vous besoin d'informations complémentaires pour juger dès maintenant de la possibilité de la mettre à l'ordre du jour dès ce soir ?

**Mme PEPE-PATIN**.- C'est une très bonne chose, on avait suivi le dossier parce que c'est vrai que l'on manque cruellement de médecins généralistes, je pense que tout le monde ici qui était suivi au Centre Borio en a fait les frais, pour rechercher un médecin généraliste ça n'a pas été une mince affaire.

Par contre est-ce que des spécialistes vont venir parce que je tiens à rappeler que notre dernier ophtalmologiste est parti, et nos opticiens s'inquiètent parce qu'il n'y a plus d'ophtalmologiste sur Port de Bouc.

**Mme le Maire**.- C'est aussi pour travailler là-dessus. L'idée de réinstaller des médecins généralistes va avec l'idée de faire aussi venir des médecins spécialistes provenant de l'hôpital parce que chaque structure en elle-même fait ses recherches ; c'est-à-dire que le GCM appelle à candidatures sachant par exemple que l'ophtalmologiste partait en décembre,

etc. Nous avons tout suivi, ils ne parviennent pas à fidéliser des médecins sur le territoire. D'ailleurs de façon globale l'ARS constate que toutes les installations de médecins généralistes ou spécialistes sont essentiellement sur Marseille et Aix, c'est-à-dire que les nouvelles installations se font dans les grandes villes, souvent sous forme libérale, et très peu, voire quasi nul depuis de nombreuses années maintenant, à l'Ouest de l'Etang de Berre, Salon, Miramas, et jusqu'à Port St Louis.

L'idée c'est d'essayer d'impulser un pôle public. Nous suivrons tout cela ensemble. Nous sommes même en train d'essayer de faire de notre hôpital de Martigues un promoteur d'internat, et nous de faire des prolongements grâce à notre PNRU dont je vous ai parlé, et dont vous entendez parler à Maritima ou dans la presse que nous avons été élus parmi les 200 quartiers d'intérêt national, donc nous essayons d'envisager l'idée de créer un internat qui accueillerait des étudiants en médecine dans notre territoire, ce qui leur permettrait dans leur terrain de stage de prendre connaissance de la spécificité de cet endroit, et de leur donner envie de rester parce qu'il y a beaucoup d'interventions à faire sur le diabète, sur les maladies professionnelles, les maladies environnementales, la fragilité mentale, la fragilité du personnel liée à différents facteurs, etc. Pas mal de réseaux se sont mis en place, cela peut avoir un attrait important pour les nouveaux étudiants, doublé du fait que l'hôpital devient un promoteur de santé dans cette branche-là aussi. Comme vous le savez, pas mal de médecins qui n'ont pas forcément les parents eux-mêmes médecins ont besoin de se créer une patientèle, et le fait de travailler en centre de santé hospitalier est intéressant, notamment chez les femmes.

Les collectivités locales essayent donc d'être un peu promoteurs de santé, ce sont la Ville de Port de Bouc et la CAPM.

C'est pour cela que je vous demande de bien vouloir mettre en place ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

**Qui en est d'accord ? L'unanimité, je vous en remercie.**

Nous allons procéder à la lecture de ce point supplémentaire.

**(Lecture du point supplémentaire par Mme le Maire) :**

*« Compte tenu du constat partagé du manque d'offres en matière de soins de premier recours sur le territoire de Port de Bouc »,*

Dont je viens un peu de vous parler.

*« Compte tenu des orientations de la convention d'objectifs 2013-2015 entre le Ministère des Affaires sociales et de la santé, le Ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le Ministère délégué à la famille, la Ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion, et le Ministère délégué à la Ville, la convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires établie entre 2013 et 2015 qui stipule notamment dans l'article 1, paragraphe 1.2, 2<sup>ème</sup> alinéa : « permettre aux médecins salariés de centres de santé, d'hôpitaux ou de centres mutualistes, de diversifier leur activité en exerçant une partie de leur temps dans des structures de soins de premiers recours des zones prioritaires de la politique de la ville analysées comme fragiles par l'ARS»*

C'est notre cas.

*« Compte tenu de la circulaire du 5 décembre 2014 relative à l'intégration des enjeux de santé au sein des contrats de ville ».*

Excusez-moi de les prendre sous la main pour vous en faire état mais nous avons eu un Mail cet après-midi de l'ARS qui nous permet de le faire, c'est pour cela que je vous fais le point « en live ». Cette circulaire qui est validée par le CNP du 5 décembre 2014 vise dans l'élaboration du volet santé des contrats de ville, ce qui nous concerne, le paragraphe n°3 qui stipule que *le développement des structures de soins de premiers recours dans les quartiers prioritaires, ou au profit des habitants des quartiers, pourra constituer l'un des moyens de mobilisation de l'offre de soins existante, en particulier les mesures du pacte Territoire-Santé pourront être déclinées territorialement, notamment en ayant un suivi de l'installation des praticiens territoriaux de médecine générale dans ou au profit des quartiers prioritaires dans le cadre du plan Cancer 3, la lutte contre les inégalités d'accès au dépistage sera renforcée. C'est déjà un travail que nous menons en partenariat avec le GCM.*

La mobilisation des conseils locaux de santé mentale que nous venons de créer au sein du Contrat Local de Santé Martigues, Port de Bouc, St Mitre, constitueront l'un des objectifs du volet de santé du contrat de vie, notamment afin d'améliorer les conditions de diagnostic et de prise en charge du public jeune aussi.

On peut donc diversifier les différents appels puisque nous avons aussi un espace Santé Jeunes.

*« Compte tenu des orientations du Contrat Local de Santé dont le but est de favoriser l'accès aux soins et à la prévention des populations les plus fragiles, et dont le contrat*

cadre a été signé le 19 décembre 2013 entre l'Agence Régionale de Santé et la Communauté d'agglomération du Pays de Martigues,

*Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer la convention cadre d'une offre de soin territoriale entre le Grand Conseil de la Mutualité, le Centre Hospitalier de Martigues, la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues, et la ville de Port de Bouc ».*

Y a-t-il des remarques ou des questions avant le vote ?

**Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.**

J'espère que cela va permettre d'accélérer enfin ce dossier.

## **1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**Rapporteur** : Mme le Maire

A cet effet un document vous a été distribué que je vais vous commenter, mais bien évidemment nous en avons parlé à la commission des finances où quelques questions qui ont été posées vont, je l'espère, peut-être trouver quelques prolongements dans cette présentation.

Chaque année le Conseil Municipal doit tenir un Débat d'Orientation Budgétaire, dans l'avenir on l'appellera le DOB, afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain Budget Primitif 2015, c'est-à-dire le BP 2015. Nous visons donc l'article de loi 2312-1 du CGCT : le Code Général des Collectivités Territoriales. Nous n'allons pas le voter puisque c'est un débat, mais c'est un moment essentiel de la vie de notre Commune, c'est l'occasion pour nous de définir notre politique d'investissement, notre politique fiscale ainsi que la stratégie financière.

Par rapport au contexte général je vous propose de brosser assez rapidement la situation économique et sociale de notre pays.

Nous voyons l'évolution pas très réjouissante des années 50 aux années 2013 de notre PIB, vous voyez que nous avons une constante régulière malheureusement décroissante.

Aux premiers et deuxièmes trimestres la croissance est nulle en France, au troisième trimestre 2014 elle augmente très légèrement de 0.3 %.

Pour 2014 au global, le gouvernement table sur une évolution de 0.4 %, et pour l'année 2015 il table sur une évolution de 1 %. Voici les annonces gouvernementales dont il nous faut tenir compte puisque c'est le gouvernement qui les annonce.

Si l'on s'en réfère à un aperçu de l'environnement macro-économique de la France et que l'on regarde l'évolution de l'inflation en général, il y a un ralentissement de l'inflation depuis 2013. Jusqu'en 2012 elle était proche d'environ 2 % par an, mais en 2013 elle était plutôt de 0.9 % que de 2 %.

Donc en 2013 plutôt 0.9 %, et pour 2014 0.5 à 0.6 % disent les dernières publications de janvier 2014. Ce qu'il faut dire à ce stade de la comparaison c'est que le coût de la vie pour le budget communal augmente beaucoup plus vite que l'inflation, alors que, comme nous le verrons tout à l'heure, nos dotations vont diminuer. C'est un effet ciseau terrible, source de l'AMF.

#### **Les grandes lignes de la Loi de Finances 2015 :**

Le gouvernement annonce une réduction des dépenses de l'ordre de 50 milliards de 2015 à 2017, donc les collectivités locales et territoriales devraient voir une diminution de 28 milliards.

Le Budget de l'Etat se décompose ainsi pour 2015 :

\* Dépenses : 367.90 Md€

**(Arrivée de Dominique Lachaud à 18 h 25)**

**Mme le Maire.** - \* Recettes : 292.6 Md€,

\* Déficit : 75.30 Md€.

Dans le même temps 41 milliards d'exonération sont accordés aux grandes entreprises, et nous avons les présentations durant la loi Macron notamment des différentes options qui nous sont données de développer les bus, de travailler le dimanche, etc. Et normalement les prévisions d'emplois, mais j'y reviendrai en conclusion.

**Aperçu de l'environnement macro-économique sur les impacts de la Loi des Finances 2015 sur les Collectivités Territoriales :**

2015, 2016, 2017, 11 milliards d'économie qui s'élèveraient par an à 3.67 Md€ en moins sur le budget des collectivités en 2015, 3.67 Md€ en 2016, 3.67 Md€ en 2017, ce qui fait bien 11 milliards pour ces trois années, et en cumulé cela fait 28 milliards. Sachant qu'il y a eu le gel en 2011, et une diminution de 1.5 milliard en 2013. Cela veut dire 12.5 milliards depuis 2013 jusqu'en 2017, et, je le répète, avec un cumulé de 28 milliards d'euros. C'est du jamais vu.

Les premières qui en font les premiers frais ce sont les Communes : 40 % de contribution au redressement des finances publiques de l'Etat.

Les deuxièmes qui subissent le redressement ce sont les départements pour 31 %.

Viennent ensuite les EPCI : les Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes, etc. pour 17 %.

Et les Régions pour 12 %.

Les collectivités territoriales : comment l'Etat compte soutenir les collectivités locales, notamment les communes les plus en difficulté pour 2015 : il y a une enveloppe pour le soutien pour l'investissement local de 423 M€ pour les investissements liés à la transition énergétique, à l'accessibilité, à la revitalisation des centres-bourg, donc les petites communes, les dépenses d'investissement nécessaires à l'accueil des populations nouvelles, ce qui veut dire rien pour Port de Bouc. Ce premier soutien à l'investissement n'est pas pour nous, heureusement que nous avons obtenu le PNRU.

La deuxième possibilité c'est une augmentation de l'enveloppe de la péréquation verticale de 228 M€ -je vous parlais tout à l'heure de milliards, là on parle de millions d'euros- donc 120 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine. Vous savez que nous percevons environ 1 million de DSU sur le Budget de la Commune. Cette enveloppe est destinée à atténuer les inégalités entre les communes par l'octroi de dotations supplémentaires ; or, a été instaurée une Dotation de Solidarité Urbaine Communautaire basée sur le potentiel financier des foyers, lorsque nous sommes Port de Bouc nous avons un potentiel financier eu égard à la population très modeste constituée par Port de Bouc ; mais nous sommes en Communauté d'Agglomération, il y a aussi celui de St Mitre qui s'ajoute, et celui de Martigues. Quand on fait la moyenne du potentiel fiscal au sein de la CAPM, puisque c'est le même unifié sur les trois villes, celui de Port de Bouc augmente artificiellement, et nous avons donc un manque à gagner de DSU lié à cela.

Nous allons donc regarder cela de très près parce que normalement il faudrait que ça évolue. On va faire valoir notre réalité par rapport à leur calcul qui nous désavantage artificiellement, ça va encore être une lutte mais que nous mènerons.

Le troisième élément pour aider les Communes c'est la poursuite de la montée en puissance du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal à hauteur de 780 m€ pour 2015. Cette mesure consiste en des prélèvements sur les dotations entre les collectivités dites riches, au profit des collectivités dites moins riches. Moralité, pour nous la CAPM sera prélevée d'environ 8 à 9 m€, argent en moins dans les caisses de la CAPM qui sera donc en moins dans les caisses de retour pour la Ville de Port de Bouc.

Nous n'attendons donc pas grand-chose de ces mesures, si ce n'est peut-être de la DSU, nous suivrons cela avec grand intérêt parce que le Parlement a voté pour 2015 une progression de 12 % de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation de Solidarité Rurale ; quelle est la proportion pour la DSU par rapport à la DSR ? Nous verrons cela ensemble. Mais cette progression est financée par la péréquation horizontale, ce n'est pas l'Etat qui va mettre à la poche, c'est-à-dire que l'on va donner à une Commune ou à une collectivité ce que l'on prend à l'autre Commune ou à l'autre collectivité. Ils nous prennent de l'argent dans nos poches à nous, dans les poches des Villes et des collectivités d'agglomération.

Une fois le contexte économique et social posé, voici un peu la situation de notre collectivité.

Comme nous le disions en Commission des Finances, le Compte Administratif, c'est-à-dire le réel, le compte du Maire, est voté en juin de l'année d'après ; c'est-à-dire que nous sommes en mesure pour l'installation de ce nouveau mandat de vous présenter le Compte Administratif de 2013, étant donné que pour 2014 le Compte Administratif sera voté en juin 2015. Pour 2014 nous allons vous présenter le Budget Primitif relativement proche du Compte Administratif puisque nous sommes à quelques mois de sa clôture. Ceci pour vous permettre d'avoir un compara-

tif, et au vu des données ce que nous allons mettre en débat pour constituer le Budget Primitif de l'année 2015.

Le Compte Administratif sera toujours sous forme de camembert, le petit cadre à gauche sur la présentation sera toujours pour 2014, c'est-à-dire le Budget Primitif, on ne peut pas faire un camembert puisque les comptes ne sont pas arrêtés, ce sont les grandes orientations.

### **Recettes Réelles de Fonctionnement 2013 :**

Elles sont essentiellement dans leur proportion dues au reversement de la CAPM pour 9.38 m€.

Vient ensuite le poste Dotations de l'Etat pour 7.03 m€, mais il y a une imprécision, on ne vous parle que de Dotations de l'Etat qui font référence au tableau de la fin de notre exposé ; sur une question posée pertinemment en Commission des Finances, je rajoute n'oublions pas que nous avons aussi les compensations de l'Etat. Lorsque les foyers sont exonérés au niveau de la taxe d'habitation, au niveau du foncier bâti, l'Etat nous donne des compensations en plus des dotations. On verra tout à l'heure avec le tableau que c'est 6 millions et quelques de dotations, et on arrive avec les compensations à 7.03 millions.

Le troisième poste concerne les Impôts Ménages pour 7.57 m€.

Pour 3.65 m€ ce sont les produits divers du domaine et des services qui sont les recettes que nous accueillons dans notre commune lorsque les mamans et les papas paient les cantines, les haltes-garderies, le foyer, le centre de loisirs, etc.

**Dépenses Réelles de Fonctionnement :**

Si pour les recettes la masse totale était de 27.63 m€, les dépenses s'élèvent à 24.58 m€.

Elles se décomposent essentiellement pour 63 % des charges de personnel, c'est-à-dire notre masse salariale.

Il y a ensuite des charges de gestion pour 3.44 m€, et des charges générales pour 7.00 m€, qui sont en général difficilement incompressibles, elles sont liées aux dépenses courantes : électricité, assurances, chauffage, etc.

Pour une part infime l'intérêt des emprunts : 0.77 m€ en 2013.

Il y a une différence positive entre les recettes et les dépenses de l'ordre de 3 m€, c'est ce que l'on appelle l'épargne brute des communes, l'autofinancement. Cette épargne brute permet de réinjecter de l'argent dans les recettes d'investissement pour réaliser des travaux.

A cette épargne brute doivent être déduits les amortissements des immobilisations.

En 2013, on arrive à dégager une épargne brute d'environ 3 millions d'euros.

**Recettes Réelles de Fonctionnement en 2014 :**

En 2014 on enregistrerait une baisse des recettes réelles de fonctionnement de 2.68 % par rapport à 2013, on passerait donc de 27.63 m€ en 2013 à 26.89 m€ en 2014.

On explique cette baisse par trois grandes raisons :

\* la forte baisse de la participation de l'Etat dans le cadre des dotations dont nous avons souvent parlé ensemble.

\* la baisse des reversements de la fiscalité de la CAPM parce que nous avons effectué des transferts de compétences, notamment le social, c'est-à-dire le CIAS, et l'espace Eric. Nous ne sommes pas l'Etat, lorsqu'on transfère des compétences on transfère le budget avec, ce qui n'est malheureusement pas le cas de l'Etat.

\* une dotation liée à notre Contrat Enfance Jeunesse que nous avons signé pour 2014 à 2016 qui n'a pas encore été finalisé avec la CAF, mais nous allons le voir dans ce Conseil Municipal. Nous avons pris un certain retard indépendant de nos volontés respectives, mais que nous avons rattrapé, ce qui veut dire que dans le prochain budget de 2015 on aura les deux exercices, 2014 et 2015.

#### **Dépenses Réelles de Fonctionnement en 2014 :**

Les dépenses réelles de fonctionnement de 2014 enregistreraient une augmentation de l'ordre de 0.30 % par rapport à 2013 -c'est très modique par rapport aux chiffres que j'ai exposés en général au niveau national- et avoisineraient les 24.65 m€ au lieu de 24.58 m€.

Nous essayons véritablement de contenir les dépenses réelles de fonctionnement, je dis bien « réelles », nous n'avons pas les mouvements d'ordre, etc.

En 2014 il semblerait que l'on soit dans la même tendance, une maîtrise assez forte de ces charges.

Toutefois, pour répondre à la préoccupation qui avait été soulevée à la Commission des Finances, on le verra plus tard dans les prévisions de 2015, à l'intérieur de ces maîtrises de dépenses le poste le plus compliqué à maîtriser c'est la masse salariale, eu égard aux différentes réformes et à l'avancement régulier du personnel sous forme d'échelons où en général on ne

bloque pas, on bloque un peu plus sur les avancées de grades parce qu'il ne peut pas y avoir que des chefs de service et personne dans l'exécution. Cela dit, même en faisant très attention nous avons une augmentation de la masse salariale de 2.69 %. Nous verrons que pour 2015 nous sommes dans des chiffres assez comparables.

Vous voyez donc une maîtrise totale locale mais une diminution drastique au niveau national.

#### **Recettes réelles d'investissement en 2013 :**

En 2013, en termes de recettes nous avons une masse globale de 6.7 m€ qui se décompose essentiellement par de l'autofinancement ; on l'a vu tout à l'heure, l'épargne brute était de 3 millions dont 1 million de dotations aux amortissements des immobilisations, et 2 millions d'épargne nette que l'on injecte dans le budget d'investissement en recettes.

On effectue un programme d'emprunts de 2 millions, en général nous tenons le rythme de 1 à 2 millions à Port de Bouc depuis de très nombreuses années.

Nous allons chercher des dotations diverses et des subventions que nous votons en Conseil Municipal, et que nous allons ensuite défendre dans les collectivités, essentiellement le Conseil Général.

#### **Dépenses réelles d'investissement en 2013 :**

Un peu plus que ce que nous avons prévu, 6.91 m€, parce que d'un exercice sur un autre il y a toujours des petits reliquats.

Les trois quarts des travaux, un peu d'acquisitions foncières, du remboursement du capital de la dette pour

1 750 000 euros, et des frais d'étude qui sont minimes chez nous parce que nous avons un gros Bureau d'Etude Municipal qui travaille très bien.

En 2013 on dégage 2 millions d'épargne nette, et on doit rembourser les annuités de la dette à hauteur de 1 750 000 euros, ce qui veut dire qu'il nous reste encore au moins 250 000 euros à injecter dans les travaux. C'est par rapport aux questions d'endettement. Est-ce que nous sommes dans une situation de rupture ou pas ? On est modestes mais justes ; ce qui veut dire que par exemple la perception du Fonds de Compensation de la TVA est utilisée pour les travaux. Donc en 2013 nous ne sommes pas à ce point de rupture, nous sommes dans une situation modeste mais installée.

#### **Les recettes réelles d'investissement en 2014 :**

En 2014, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 9.13 m€, mais parce que nous avons eu affaire à un emprunt plus important qui n'est pas de 2 millions d'euros comme d'habitude mais de 5 millions d'euros parce que nous devons acheter le foncier des Berges du Canal. C'est-à-dire que nous faisons plus que doubler notre emprunt parce qu'il faut faire face aux besoins des habitants et parce qu'il faut les aider dans une tâche que nous nous sommes engagés à mener à bien.

#### **Les dépenses réelles d'investissement en 2014 :**

Les dépenses d'investissement 214 s'élèveraient à 11.46 m€. Nous avons plus de dépenses d'investissement parce que comme je viens de vous en parler il nous faut acquérir au GPMM les Berges du Canal, et un ensemble immobilier à la gare de Fos, car au moment où il fallait renoncer ou pas à la préemption nous avons peur qu'il y ait des problèmes de marchands de sommeil

dont aucun quartier n'a besoin, mais peut-être encore moins celui-là qui est assez excentré et sur lequel il faut avoir une veille particulière.

Nous avons également commencé des opérations très structurantes comme l'aménagement de notre futur lieu d'accueil des Ateliers du Centre Technique Municipal et du Service Environnement.

Nous avons démarré les travaux du parc paysagé de la Presqu'île.

Comme chaque année nous continuons nos travaux de Génie Civil ou de réhabilitation des bâtiments communaux.

Dans la démarche d'amélioration énergétique et pour le bien-être des occupants nous continuons le changement des systèmes de chauffage et les grosses réparations que nous avons à faire sur notre bâti.

Nous continuons également quelques aménagements extérieurs demandés, notamment en visite de quartier.

Nous avons réalisé une évolution zéro du taux d'impôts ménages. Si une baisse a pu être réalisée en 2007 pour le foncier et la taxe d'habitation, rien n'a été possible jusqu'à cette année, et les taux n'ont plus varié.

La courbe supérieure concerne la taxe foncière, la courbe moyenne la taxe d'habitation, et tout en bas, pour référence, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères instaurée par la CAPM qui a été votée depuis toutes ces années à un taux zéro.

Donc malgré la baisse régulière des dotations de l'Etat, Port de Bouc a refusé de reporter le manque à gagner sur les ménages Port de Boucains, et nous n'avons pas fait évoluer l'impôt local.

Par contre, il y a régulièrement eu une évolution des bases d'imposition, et le projet de Loi des Finances 2015 prévoit à nouveau une revalorisation des bases sur lesquelles sont calculés les impôts de 0.9 %. C'est la même évolution qu'en 2014.

Le tableau présenté décompose la taxe d'habitation, le foncier bâti, le foncier non bâti, en fonction des bases de 2014 qui produisaient avec notre taux les sommes pour 2014 ; dans la troisième colonne il y a la prévision d'augmentation des bases effectuée par l'Etat de 0.9 %, auxquels on appliquerait le taux inchangé de la Commune pour 2015. C'est donc par l'évolution des bases de l'Etat qu'il y a une variation de recettes de 68 705 euros.

Si vous ne comprenez pas ou si vous avez des interrogations n'hésitez pas à m'interrompre pour poser vos questions.

#### **Evolution des Dotations de l'Etat :**

Dans les camemberts je précise à nouveau que nous avons enlevé les compensations.

Depuis 2009 il y a une évolution que nous arrivons à chiffrer depuis 2014 puisque c'est l'installation du mandat ; pour l'année 2014, le manque à gagner cumulé depuis 2013 est de 246 389 euros. Etant donné les prévisions de la variation de moins 10 % par rapport à 2013, nous aurions une baisse de la Dotation Forfaitaire de l'Etat, qui s'appelait anciennement la DGF, à hauteur de 5 572 965 euros. Avec l'AMF il y a un moteur de calcul qui nous a permis d'établir ces prévisions puisque nous n'avons pas encore les notifications de l'Etat. C'est donc une baisse de 601 803 euros.

En cumulé cette année nous en sommes déjà à un manque à gagner de 848 192 euros de baisse des dotations de l'Etat sur le Budget Communal.

Si on reste en constante comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, on reproduit les trois colonnes du tableau jusqu'en 2017. Ce qui nous conduirait en l'an 2017 à un manque à gagner cumulé depuis 2013 d'un peu plus de 2 millions d'euros. C'est du jamais vu.

Avec tout ce que je viens de vous expliquer, à la fois parce que nous avons transféré des compétences mais qui sont exercées par la CAPM, c'est mécanique, mais pour les habitants le service est parfois amélioré parce que l'instauration du CIAS a permis aux Ports de Boucains d'avoir des aides qui n'existaient pas auparavant. Nous voyons donc l'évolution du reversement de la CAPM vers la Commune qui avait diminué l'année dernière et qui, nous l'espérons, va se maintenir cette année.

**Proportions des différentes recettes provenant de l'Etat, de la CAPM, et de l'impôt ménages :**

En faisant un comparatif de 2006 à 2015, les Dotations de l'Etat représentaient en 2006 34 % du Budget, en 2015 elles ne représentent plus que 25.06 % du Budget.

En 2006 les Dotations de la CAPM représentaient 35 % de notre Budget, en 2015 elles représentent 40.30 % du Budget.

En 2006 les impôts ménages représentaient 31 %, en 2015 ils représentent 34.64 %, ça n'évolue pas beaucoup parce que nous ne voulons pas que les Ports de Boucains soient plus pressurisés.

Donc depuis 2010, sans modification des taux des impôts locaux, nous assistons à la hausse des parts des Impôts Ménagers

dans les Recettes Communales, à l'inverse des dotations de l'Etat puisque la Mairie et la CAPM prennent le pas sur les dotations de l'Etat que vous payez par votre impôt sur le revenu et par vos contributions données à l'Etat. Ce n'est donc pas une subvention mais une redistribution de la richesse prélevée par l'Etat aux collectivités, ce n'est pas en fonction des projets, c'est un dû et un droit qui est rogné et qui baisse.

### **Le Budget 2015 :**

Il nous faut évaluer l'évolution de la masse salariale par rapport à 2014. Une nouveauté est arrivée chez nous qui est la mise en place du temps d'activité périscolaire. En masse salariale il y aurait une évolution que nous sommes en train de chiffrer à 220 000 euros.

Une réforme de la grille indiciaire de la catégorie C a été mise en place, phase 2, il faudrait donc prévoir une augmentation de 150 000 euros, c'est mécanique, c'est obligatoire, c'est légal, c'est leur statut.

Dans les Commissions Administratives Paritaires d'échelon que nous allons réunir le 13 mars, nous allons examiner l'avancement d'échelon. Comme je vous le dis chaque année, la majorité municipale décide de ne bloquer dans un avancement d'échelon que les salariés qui ont vraiment des remarques négatives sur leur travail, sinon ça déroule, c'est donc une augmentation de 50 000 euros.

Quant aux avancements de grades ils sont motivés par l'organisation des services, et/ou la réussite d'examens ou concours professionnels qui ont besoin d'être valorisés dans notre commune. Les agents ont tout à fait le droit de passer des concours ou des examens, mais si par exemple quelqu'un a réussi le niveau DGS nous n'avons besoin que d'un seul DGS à Port de

Bouc, donc il faudra que cet agent cherche ailleurs ; ce n'est pas le cas, c'est juste un exemple.

Au vu des mesures liées aux rémunérations des fonctionnaires et la mise en place du temps d'activité périscolaire, nous envisageons une augmentation de la masse salariale de 3.1 % par rapport à 2014. Pour mémoire c'était 2.69, là ça fait 3.1, donc vraiment en étant dans une augmentation la plus contenue possible.

**M. BERNEX**.- Au niveau du périscolaire vous avez une dotation de l'Etat, c'est une dotation de l'Etat enlevée, moins 220 000 ?

**Mme le Maire**.- Oui. On est passé à environ 130 euros par enfant de la poche de la collectivité puisque la dotation à laquelle nous avons droit s'élève à 50 euros par enfant et par an.

**M. BERNEX**.- Vous avez environ 2 000 enfants..

**Mme le Maire**.- 1 700.

**M. BERNEX**.- Comme vous l'avez dit il y en a à peu près la moitié qui font le périscolaire, mais la dotation que vous avez est sur la totalité..

**Mme le Maire**.- Non, malheureusement sur les enfants qui fréquentent le périscolaire, ce serait mieux. Il y a environ 1 000 enfants concernés sur les 1 700. Même si nous les avons tous, 50 euros/an/enfant, ce n'est pas la dépense pour un animateur à l'année.

Malgré l'augmentation des tarifs de certains postes comme l'électricité de 2.50 % intervenue au 1<sup>er</sup> novembre 2014, des frais postaux de 7 % au 1<sup>er</sup> janvier 2015, les services communaux travaillent à maîtriser les dépenses publiques.

J'ouvre et je ferme la parenthèse mais nous avons eu des retours de courriers improbables, du style un magasin de la ville connu, qui a pignon sur rue, qui a la bonne adresse, mais qui n'est pas connu, des retours de courriers notamment pour les vœux, etc. je vais demander audience à la Direction.

**M. BERNEX**.- Je me suis aperçu que si on ne mettait pas rue, avenue ou boulevard ils retournent, ça m'est arrivé également.

**Mme le Maire**.- Je reçois du courrier pour des gens qui habitent chez moi.

**Mme PEPE-PATIN**.- Nous avons des casiers, quand on est titulaire on fonctionne aux noms des clients, mais quand c'est un remplaçant et que c'est marqué « avenue », « rue », ou « allée »... si c'est marqué par exemple 160 rue Manouchian il va regarder son casier et chercher la rue Manouchian, la rue n'existe pas, c'est l'avenue. Je traite 1 000 lettres par jour et je fonctionne aux noms, mais quand il y a un remplaçant il lui faut une adresse, il ne va pas chercher une rue qui n'existe pas.

***(Propos simultanés de plusieurs intervenants, brouhaha)***

**Mme le Maire**.- Je ferme la parenthèse.

De même, la maîtrise des charges financières sera poursuivie par une politique de programme d'emprunt maîtrisé.

Le programme d'emprunt nous permet de vous montrer une évolution de la dette qui était en décline jusqu'en 2011, et on maintient en 2012. A partir de 2013 on recommence un peu à augmenter. Vous voyez donc que lorsqu'on rogne sur l'autofinancement, c'est-à-dire l'épargne brute, on est obligé d'avoir recours à de l'emprunt ; entre 2014 et 2015 on augmente puisqu'il fallait acheter les Berges du Canal.

Donc le remboursement des intérêts de la dette est contenu, mais pour la première dépasse celui de 2006.

Si jusqu'en 2013 on avait réussi à être à environ 4 ans pour le remboursement de la dette, en 2014 on est aux alentours de 6 ans avec les taux, etc.

Les dotations de l'Etat baissant, l'épargne brute diminuant, on a affaire à de l'emprunt et donc on mobilise les finances locales, de l'argent local, pour rembourser des intérêts, on a donc moins d'argent à utiliser pour les réalisations.

L'épargne brute, on fait de l'investissement, l'épargne brute diminue on fait moins d'investissement, l'épargne brute diminue encore on fait moins de travaux quand on parle d'investissement ou d'achats, en plus on a recours à plus d'emprunt, on doit donc payer plus de crédits, d'annuités, et d'intérêts. Voilà l'avenir que l'on nous propose.

Je ne vous commenterai pas plus l'élément de bilan de l'état de la dette, la typologie de la répartition de l'encours, comme vous le voyez nous sommes quand même bien loin de la zone à risque en bas à droite puisque nous sommes en haut à gauche.

**M. BERNE**.- Ce sont des taux fixes ?

**Mme le Maire**.- Non, nous avons des taux variables mais compris dans une fourchette contenue.

#### **Conclusion :**

Globalement les prévisions de dépenses de fonctionnement devraient évoluer entre 430 000 et 600 000 euros. Habituellement nous avons plutôt entre 250 000 et 400 000 euros. On voit que l'on commence à augmenter, mais là aussi je voudrais

faire référence à un écrit de l'AMF qui explique que le panier du Maire monte plus vite que l'inflation. A la fin du premier semestre 2014 l'indice des prix des dépenses communales avait augmenté à un moment de 1.4 %, sur la même période l'indice des prix à la consommation -toujours hors tabac- selon l'INSEE, n'avait augmenté que de 0.6 %.  $1.4 - 0.6$ , il y a un écart de 0.8 point. Hors charges financières, l'écart est même plus marqué, donc à la fin du premier semestre 2014 l'augmentation de l'indice sur un an s'établit à 1.8 et non plus à 1.4. L'indice des prix des dépenses communales a progressé en moyenne de 2.2 % contre 1.6 %, donc le coût de la vie pour les Communes est plus difficile et plus important que pour le coût de l'inflation. C'est l'effet ciseau dont on parlait tout à l'heure.

Dans le contexte de baisse drastique des Dotations de l'Etat, nous prévoyons un Budget Primitif 2015 de résistance. Dans d'autres communes nous avons entendu qu'il commençait à y avoir des augmentations d'impôts, nous ne vous le proposons pas, nous voulons maintenir les taux pour ne pas augmenter la pression fiscale sur les Port de Boucains. Nous n'allons augmenter les prix des services à la population que du coût de la vie, non pas du coût de la vie de la Commune mais du coût de la vie des ménages.

Attention à ce stade-là, on parle d'un Budget « en résistance », et pour cause, je vous disais que dans d'autres Communes les taux vont augmenter, mais l'année prochaine, si nous ne gagnons pas, nous allons être englobés par la métropole. Or, vous avez vu dans nos lignes de taxes d'habitation, etc. que la TOM est votée à un taux 0 par la CAPM ; or la Communauté Urbaine de Marseille a trois zonages de taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Lors d'un passage en métropole il y a obligatoirement alignement, d'où la lutte contre la métropole entre autres.

Deuxième grande proposition, maintenir un service public, c'est-à-dire une masse salariale. Le nombre de Port de Boucains qui demandent à travailler étant important, il est difficile pour nous de ne pas maintenir au moins les postes que nous avons dans la ville ; mais maintenant pour ces postes nous ne répondons pas aux besoins, je vous ferai un état tout à l'heure de ce qui se passe en France.

Dans la Ville nous avons bien sûr besoin de continuer à réaliser des travaux, donc il va falloir les réaliser. Je pense que nous ne serons pas à la hauteur de ce qu'il faudrait par rapport aux demandes et aux besoins, mais il faudra quand même soutenir l'investissement parce que l'investissement c'est aussi de l'emploi indirectement créé par les communes parce que ce n'est pas un emploi statutaire de fonctionnaire, mais ça permet de faire travailler des entreprises de travaux publics, des artisans, etc.

Je vous propose que nous ajoutions dans le document qui vous est présenté le maintien des subventions aux associations qui est très important également. On ne pourra pas augmenter, au moins qu'on les maintienne.

Les projets structurants de la ville vont être portés par le Projet National de Rénovation Urbaine, heureusement que nous l'avons.

Hier soir nous avons fait la dernière réunion de cadrage des travaux pour la Respélido et le Centre Ville, et nous allons pouvoir réhabiliter cet endroit dont nous parlons depuis fort longtemps.

Il nous faut continuer de travailler l'aménagement de la zone de Caronte car nous sommes en train d'acheter l'outil de levage et la remorque, donc il va bien falloir installer notre chantier de maintenance et de réparation navale, et continuer à

développer dans le fond. Là aussi, heureusement que nous sommes là.

Il nous faut continuer les travaux de génie civil, d'entretiens des bâtiments communaux : les écoles, les haltes-garderies, etc. On continue dans le chauffage, dans les vitres, etc. Lorsque nous avons réuni la commission des travaux on s'est dit qu'il serait peut-être bien de s'occuper d'un bâtiment après l'autre, vous le déciderez ensemble mais c'est peut-être ce vers quoi il faudrait aller pour être sûr de faire des économies d'énergie plus pertinentes. La plus petite économie est la bienvenue.

Il faut continuer d'entretenir les espaces publics.

Il faut continuer de renouveler notre parc pour travailler dans le service public : le parc automobile, le matériel informatique, le mobilier, etc. pour les services. La voiture du maire ne sera pas renouvelée, ni celle des élus, ne vous inquiétez pas, ce n'est pas pour le confort des élus mais pour celui des services. Ca va peut-être mieux en le disant.

#### **Les projets à engager sur 2015 :**

Nous devons achever les travaux du grand centre qui va accueillir les ateliers municipaux, les services techniques et de l'environnement.

Nous devons achever les travaux du parc paysager de la Presqu'île de la Lègue.

Nous devons achever les travaux des bassins de rétention du Vallon Clément Mille.

Nous devons acheter pertinemment sur le Budget 2015 l'appareil de levage et la remorque pour le port de plaisance et de pêche.

C'est le minimum vital pour l'année 2015, faire moins que cela ne serait pas continuer d'avancer dans le bon sens pour nos habitantes et nos habitants.

A ce stade-là je voudrais vous faire partager, parce que c'est important, l'analyse de l'Association des Maires de France publiée à la fois dans le 97<sup>ème</sup> congrès des maires et dans le magazine qui a suivi sur les finances locales, qui titre les « finances locales dans la tourmente ». Vous le savez, l'Association des Maires de France est coprésidée par André Laignel, socialiste, et maintenant François Baroin, UMP. C'est une association de laquelle je suis membre du Comité Directeur, donc toutes tendances politiques confondues, qui dit dans un article de décembre 2014 que « *la baisse des dotations risque de mettre l'investissement local en panne, et de plonger le pays dans la récession* ». On en est au pays.

Une mission sénatoriale a été lancée pour travailler l'évolution des finances locales à l'horizon 2017, c'est un rapport d'information au nom de la Délégation des Collectivités Locales co-mené par le sénateur Jacques Mézard, PRG, et le sénateur Philippe Dallier, UMP, de la Seine-St-Denis. Cette étude révèle qu'en 2018 plus de 60 % des départements seraient en situation de double déficit -on parlait tout à l'heure de l'épargne brute et de la capacité à pouvoir rembourser les annuités de la dette-, si on se base sur l'hypothèse prudente de taux d'imposition fixes et de dépenses augmentant d'un point de plus que l'inflation. Plus de la moitié des grandes villes de plus de 50 000 habitants, et près de 40 % des villes de 10 000 à 50 000 habitants -c'est nous- seraient dans la même situation catastrophique.

Des mesures drastiques pour maîtriser les dépenses -ce que nous sommes en train de faire depuis deux ans- ne suffiraient pas selon ce document produit. Ainsi pour les sénateurs,

le gouvernement se trompe lourdement lorsqu'il affirme dans le *Projet de Loi des Finances 2015* qu'il suffirait aux collectivités de ramener l'augmentation de leurs dépenses au niveau de l'inflation -c'est-à-dire de façon drastique puisque nous subissons encore plus d'inflation que les ménages- pour absorber le choc de la baisse des dotations, soit pour 2015 une augmentation de 0.9.

*Il faudrait donc que ces dernières diminuent leur investissement de 30 % par rapport à 2013, et même de 45 % pour le bloc communal pour revenir à une situation financière comparable à celle qui aurait été la leur si la baisse des dotations n'avait été que de 3 milliards entre 2014 et 2015, comme c'était envisagé jusqu'au début de l'année.*

Vous vous rendez compte ! Nous en sommes à 11 milliards.

C'est pour cela qu'ils en viennent à dire que l'on va plonger le pays dans la récession économique, alors que le gouvernement table sur 1 %. C'est abracadabrant.

*Depuis le début des années 2010, notamment avec le gel des dotations en 2011, les dépenses de fonctionnement ont augmenté à un rythme proche de 3 % -nous encore bien moins, nous avons fait attention-, alors que l'augmentation des recettes était comprise entre 1.5 et 2 %. Ca n'a pas été le cas. C'est ce que l'on appelle l'effet ciseau, source de difficulté déjà pour certaines collectivités.*

M. Mézard, PRG, dit « *Même sans les baisses de dotations il y aurait eu des mesures à prendre d'urgence* » puisque c'est l'effet ciseau et puisque nous avons des difficultés pires que les ménages.

« *C'est dire si la brutalité du choc de la baisse de 11 milliards d'euros en trois ans seulement, soit 43 % de*

*l'épargne brute, risque de plonger les collectivités dans des situations, je cite « intenable », car comme le soulignent les auteurs de ce rapport de la mission sénatoriale « il est impossible de faire autant d'économies en si peu de temps, notamment sur le personnel. On ne peut pas licencier, dit-il ».*

Monsieur Mézard est sénateur du Cantal et conseiller municipal d'Aurillac.

Là on est d'accord ou pas, je pense que le groupe de la majorité ne le sera pas, «... Les sénateurs appellent d'ores et déjà à un étalement de la baisse des dotations comme l'ont déjà demandé tour à tour l'Association des Maires de France et le Comité des Finances Locales». Je vous donne la position.

C'est-à-dire que de toute façon, ce qui est mis en place est intenable, l'Association des Maires de France demande au moins l'étalement pas sur trois ans, sur plus, et le Comité des Finances Locales aussi.

Le sénateur UMP, Monsieur Philippe Dallier, dit : « *l'effet récessif va être absolument désastreux, il faut absolument formuler des propositions pour remédier à la situation critique qui attend les collectivités* ».

Voilà, chers amis, broyée la réalité de ce que toutes les communes françaises et les départements vont vivre avec ces prises de décisions gouvernementales aujourd'hui, de la répercussion concrète sur les budgets.

C'est la raison pour laquelle je vous propose que notre Budget soit en résistance, et qu'au jour le jour nous nous adaptions sans jamais rogner sur nos associations, sans jamais rogner sur notre taux, et sans jamais rogner sur notre service public. Mais ce n'est pas ce que veut le gouvernement, c'est pour cela que je vous appelle à la résistance parce que tout concourt à nous faire faire l'inverse. Le sénateur dit bien « *on veut*

*nous pousser à licencier* », que diantre, on veut nous pousser à investir moins, 30 à 45 % de moins, que diantre, quand on fait les visites de quartiers ce n'est pas ce que nous demandent les habitants.

Je vous ferai un laïus sur l'emploi quand on parlera des emplois d'avenir, j'arrête là l'exposé pour ouvrir le débat sur les Orientations Budgétaires, si vous le souhaitez. Merci de votre écoute attentive.

**M. PINET.**- Vous avez évoqué les grandes lignes de la Loi de Finances 2015 qui conduisent à un plan de réduction des dotations de l'Etat dont on connaît les effets induits, donc ce que vous avez pu évoquer aujourd'hui est basé sur ces hypothèses réelles.

Dans le même temps vous nous expliquez que les dépenses de fonctionnement devraient augmenter d'une valeur comprise entre 430 et 600 000 euros environ, selon vos chiffres, et on a vu que la dette de la Commune a augmenté de façon significative ; c'est la tendance, en tout cas on ne pourra pas continuer à emprunter éternellement, mais c'est une simple constatation. Notre capacité à investir va donc se réduire de façon significative faute d'autofinancement, vous en avez parlé, et donc notre capacité de désendettement va également se réduire, ce qui est un risque important. Prendre tous ces risques cumulés... Vous parlez de « résistance », mais résistance à quoi ? Je pose la question, et ce n'est pas la seule. Peut-on vraiment maintenir le train de vie actuel alors que les chiffres montrent qu'il faudrait logiquement anticiper et inverser la tendance si c'est possible.

Le troisième volet de ma remarque ou de ma question est le suivant : cette résistance ou cette façon de voir le Budget n'est-elle pas génératrice d'inquiétudes pour les citoyens, va-t-on dans le mur ?

**Mme le Maire.**- A votre dernière question, c'est clair, c'est net, j'utiliserai la voix du sénateur UMP dont je viens de parler, Monsieur Dallier, et j'utiliserai la voix du sénateur PRG, Monsieur Mézard, tous les trois vous répondons oui, nous allons dans le mur. Notre Association des Maires de France et le Comité des Finances Locales crient haut et fort que nous allons dans le mur. Il est clair, comme je viens de vous le dire, que nous avons les répercussions de ces décisions nationales dans toutes les villes, la France va dans le mur. Effectivement, vous le voyez sur nos exercices, nous sommes loin des 10 à 11 millions d'investissement. Donc, oui, nous continuons l'investissement parce que certaines Communes l'ont déjà baissé de 30 ou de 45 %, nous essayons de le maintenir au maximum, mais nous l'avons déjà baissé.

Si nous n'avions pas emprunté pour les Berges du Canal nous aurions gardé le même recours à l'emprunt ; cela dit, c'est ce vers quoi l'Etat nous pousse. Etant donné que nous n'avons plus de dotations pour vivre, nous n'avons plus notre salaire pour vivre, il nous faut emprunter, c'est comme à la maison. Si vous n'arrivez pas à joindre les deux bouts on vous pousse au recours à l'emprunt. Dans les années 90, la ville d'Angoulême l'a très chèrement payé. C'était l'époque où on a commencé à aller vers des emprunts parce qu'on ne trouvait pas les emprunts habituels. On a entendu parler quelques années après « d'emprunts toxiques », dont certains ne sont toujours pas sortis.

Résistance à quoi ? Résistance à emprunter toujours plus, résistance à licencier du personnel communal. Ce qui est de plus en plus dans l'air du temps c'est la mutualisation des services, les commandes mutualisées, c'est ce vers quoi veulent tendre les préconisations du gouvernement, puisqu'ils sont d'accord avec l'idée qu'il ne faut plus de service public à la française, service public local, territorial, et même les fonctions

publiques d'Etat puisque vous voyez la diminution dans la santé, dans les effectifs de police, nous avons d'ailleurs signé une pétition à cet effet. Ca veut dire le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, ce n'est pas un licenciement sec, mais ce n'est pas une embauche après, c'est donc une diminution du nombre de postes et de fonctionnaires.

Quand des habitants nous disent que la rue est sale et qu'il faut la nettoyer, qu'il faut planter, qu'il faut remplacer des ampoules, qu'il faut de la police municipale à la sortie des écoles qui mette des P.V., c'est du service public municipal, c'est de la masse salariale. Comment le fait-on sinon ? En même temps que l'on nous demande du service public nous n'avons pas les moyens de le réaliser confortablement. Alors depuis nous rognons sur notre taux de financement, sur notre épargne brute. Et vous avez raison, l'épargne brute est nécessaire par rapport à l'amortissement ensuite de la dette, pour payer ensuite les annuités. On ne peut pas avoir moins d'épargne que de remboursement des annuités. Pour l'instant nous sommes en bonne santé, modestes mais en bonne santé ; mais si on continue de nous faire les poches comment allons-nous faire ? Nous avons tous envie de crier *laissez-nous vivre*, car quand nous vivons nous investissons, nous faisons travailler des artisans, des commerçants, etc. quand nous diminuons les investissements nous ne faisons pas vivre ces gens-là.

75 % de l'investissement ont été réalisés par les collectivités locales, on est passé à 70, on a déjà rogné 5 %, dans les années à venir si c'est 30 à 43 % que va-t-il advenir de la France et des emplois, quand dans le même temps les mesures du pacte de responsabilités sont prises avec un gouvernement qui table sur 1 % de croissance, alors qu'il faut 1.5 % pour engendrer de réelles créations d'emplois, l'organisation internationale du travail ne prévoit pas de baisse du chômage en France

avant 2017. Le pacte de responsabilités c'est 40 milliards d'euros, mais seulement 11 accords de branche conclus en contrepartie, chiffrés en termes d'emploi. Le MEDEF indique 389 000 emplois à créer d'ici 2018 ; les créations de postes à hauteur de 80 000 pour 2015, on est loin du 1 million initialement promis, notamment par le patron des patrons au niveau du MEDEF, Monsieur Pierre Gattaz.

Sur le Budget 2015 on nous parle bien évidemment de la possibilité de créer 450 000 emplois aidés, mais avec 43 % de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an, on devrait avoir un plan d'actions dévoilé par le ministre le 9 février, on va voir ce qu'il va nous dire. Ce n'est pas la loi Macron qui va nous aider.

Donc effectivement, on va dans le mur, il faut complètement réorganiser et réorienter la politique. Mais ce n'est pas le fait des Communes, et donc pas le fait simplement de Port de Bouc.

Un budget en résistance parce que ce n'est pas possible de laisser aller la France dans ce sens-là, et donc notre ville parmi la France. Je vous propose qu'on ne se laisse pas faire.

**Mme SANTORU-JOLY** - Pour compléter ce qui a été dit, effectivement on va dans le mur, et je pense que l'on voudrait tuer les Communes et les Départements qu'on ne s'y prendrait pas mieux, c'est l'objectif de la loi sur la réforme des collectivités territoriales.

Au nom du groupe je suis contente que l'on nous propose de résister, mais pas seulement, d'être aussi offensifs, parce que compte tenu des cadeaux que l'on fait au patronat, Madame le Maire vient de rappeler les 41 milliards d'euros dans le cadre du CICE mais qui ne créent pas d'emplois, si au moins ça créait des emplois, si ça relançait l'économie, on dirait que l'on

s'est trompé, que l'on pensait que ce n'était pas bon mais que c'est bon, mais la réalité nous montre et nous prouve que ça ne marche pas.

Je vais insister sur les 71 % pour l'investissement pour la relance de l'économie, de l'emploi, l'aide aux Petites et Moyennes Entreprises, des responsables de petites entreprises du bâtiment public ont manifesté parce qu'il n'y a plus de carnets de commande, et donc plus de travail. Non seulement des petites et moyennes entreprises vont fermer ou licencier donc il y aura du chômage, et ensuite on va créer des petits contrats. Est-ce qu'il n'y a que les collectivités qui doivent abonder dans ces contrats, parce qu'ils ne les font pas dans le privé, ou s'ils les font c'est pour précariser davantage d'emplois. Est-ce que c'est ce que nous voulons pour notre société, pour nous-mêmes et pour nos enfants ? Je ne le crois pas.

En tant qu'élus je pense que nous sommes tous engagés pour répondre aux besoins de la population dont nous faisons partie. Je pense que depuis de nombreuses années, et encore cette année, le Budget de la Ville de Port de Bouc est traité et géré de manière rigoureuse, on ne fait pas des dépenses astronomiques, ça va être difficile de faire moins. Nous allons essayer de faire les petites dépenses, nous avons commencé à les faire, y compris au département des Bouches-du-Rhône. Ce sont des petites économies mais ce n'est pas cela qui va peser dans la balance par rapport aux dotations qu'on nous enlève.

Notre majorité pense qu'il y a de l'argent et que l'on pourrait inverser les choses. Donc la résistance c'est déjà de ne pas augmenter les impôts locaux, je crois que l'on peut s'en féliciter puisque les bases de l'Etat augmentent déjà et ça suffit, notre population souffre déjà beaucoup ; continuer l'aide aux associations même si ce ne sont pas des sommes astronomiques, mais il y a des locaux, il y a le personnel que l'on met

à disposition et qui peut aider. Nous allons diminuer un peu l'investissement que nous faisons avec les travaux, nous y sommes bien obligés, mais cela ne va pas répondre aux besoins de la population.

Donc je pense que nous avons tous à se mettre ensemble pour renverser, d'autres y sont arrivés ailleurs, ça me donne beaucoup d'espoir, et je pense qu'il faut que l'on y arrive ici aussi, il faut que l'on arrive à changer cette donne parce qu'elle n'est pas efficace.

Madame le Maire l'a dit, j'allais le dire aussi, je le répète, cette austérité amorcée pour les communes est inacceptable, elle est inefficace car elle enfonce le pays dans un cycle infernal de récession et de chômage. C'est ce que l'on voit depuis des années, ce n'est pas de l'utopie ni de l'invention.

C'est pour cela que je suis heureuse que l'on résiste, mais il faut aussi se battre contre la métropole d'une part, et d'autre part pour inverser les choix économiques ; on peut être en désaccord sur ce point, mais on pourrait peut-être trouver un terrain d'entente en étant plus nombreux pour inverser ce qui se passe en France parce que c'est très grave, et pas que dans notre pays. D'autres pays commencent à se réveiller, réveillons nous aussi.

**M. DEPAGNE.**- Je voulais revenir sur l'exposé que vous nous avez fait, Madame le Maire, qui est particulièrement éclairant sur les contraintes, sur l'asphyxie budgétaire qui pèse sur les collectivités locales en général, et sur notre Commune précisément. Avec tous les éléments financiers qui nous ont été présentés, notre situation actuelle, si elle n'est pas encore catastrophique, demeure malgré tout fort préoccupante pour nos habitants et les services que nous nous devons de leur offrir.

A partir de ce constat plus qu'alarmiste, il y a urgence pour le gouvernement à apporter des réponses concrètes. Oui, il faut augmenter fortement la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Développement Urbain. En effet, jusqu'à preuve du contraire c'est à l'Etat d'assurer l'égalité de traitement de tous les territoires du pays, c'est à lui d'assurer l'égalité d'accès aux droits fondamentaux de la population, il y a urgence d'avoir une rupture avec les politiques menées ces dernières années.

Je voudrais vous dire d'autre part que les ministres de l'Education, de la Santé, de l'Emploi, de la Culture, de la Ville, du Sport, doivent être mobilisés en priorité dans les territoires populaires, là où se concentrent les effets les plus violents de la crise économique.

Seul un engagement financier fort de l'Etat est garant de résultats positifs pour nos populations. Cela passe par une réforme fiscale nationale qui dégage des moyens supplémentaires avec notamment la mise en place d'une taxation des actifs financiers.

Vous l'avez rappelé, Madame le Maire, les choix qui sont opérés sont d'autant plus intolérables qu'ils s'accompagnent d'une augmentation à hauteur de 41 milliards d'euros des aides aux entreprises, via le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, ou la baisse des cotisations patronales. Ces aides ont eu pour seul effet la dégradation des investissements privés et de l'emploi en alimentant généreusement les dividendes ; notre pays est au premier rang des pays européens pour la rémunération de l'actionariat, laquelle a connu une augmentation de 30 % au printemps de l'année dernière. Nous refusons la ponction organisée des collectivités au profit des milieux financiers.

Tout le monde l'a bien compris, il ne faut plus tourner autour du pot, des choix courageux s'imposent, il faut s'attaquer aux forteresses de l'argent roi. Le pacte de compétitivité est un signe fortement négatif envoyé aux quartiers et villes populaires comme la nôtre.

C'est maintenant qu'il y a besoin de réponses à la détresse et à la souffrance des habitants et de nous, les élus, qui nous sentons bien seuls à gérer ces poches d'inégalités sociales et territoriales.

Je vous remercie.

**Mme le Maire**.- Merci, Marc.

**M. GIORGETTI**.- Je voudrais rappeler que dans un pays comme le nôtre, les collectivités, qu'elles soient gérées par la droite, le centre, ou la gauche, ont toujours voté des budgets et des coûts à l'équilibre, et je pense qu'il faut bien le mesurer. Vous avez cité Angoulême, mais sur les 36 000 communes, l'ensemble des départements et des régions, cela ne représente rien du tout.

Aujourd'hui on arrive à une situation impossible, mais qui est le fruit de politiques qui sont menées à un niveau que je dirais international, à un niveau européen. Nous avons notre taux de chômeurs, mais il y en a 20 millions officiels en Europe, je dis « officiel » parce qu'on sait qu'il y en a plus, y compris dans notre pays, 3 600 000 officiels mais on sait que c'est certainement plus parce qu'il y en a beaucoup qui sont effacés, d'autres qui ne vont plus s'inscrire, etc. On sait qu'il y a beaucoup de gens en situation catastrophique parce que ce sont des politiques qui ne répondent plus à l'humain et qui répondent uniquement à la finance.

Le drame c'est que ces politiques sont portées à un haut niveau par des organisations politiques, je regrette, vous

êtes des militants de base mais vous les portez aussi. Je crois que je l'avais dit la dernière fois, le Président de la Commission Européenne, le très libéral Monsieur Juncker, a été élu avec des voix de la droite libérale et avec des voix du parti socialiste ; l'échange a été gros comme une maison, le Président de l'Assemblée Européenne, Monsieur Martin Schulz, a été élu par les libéraux européens et par les socialistes puisque c'était leur candidat. C'est-à-dire un partage pour mener ces politiques qui nous mènent là où on en est aujourd'hui. C'est sûr que d'autres en ont fait les frais d'une façon plus forte, même si les Grecs redressent la tête aujourd'hui, ils n'en peuvent plus parce qu'ils en sont à 40 % de chômeurs, les Espagnols à 23 ou 24 %, nous 11 %. Ces gens-là n'en peuvent plus, les peuples ne sont pas responsables de ces politiques-là, ils en souffrent énormément. Les collectivités sont un enjeu pour le capital. Si demain on nous demande de vendre du service public, qui va y aller pour payer la TEOM par exemple, quand le ramassage se fera par le privé qui va le faire ? Ils sont là les VEOLIA et compagnie, ils attendent pour la métropole, ils attendent pour faire payer encore plus les habitants. Ils sont tous là pour attendre ces marchés, pour inciter les maires et les collectivités territoriales à casser le service public, pour prendre ces marchés-là, et pour faire payer les habitants encore plus cher. L'enjeu est là. C'est aussi un effet de la métropole. Vous verrez ce qui va se passer sur les services publics, y compris ici, notamment sur le ramassage des ordures ménagères, peut-être louer l'assainissement plus tard ; nous avons une eau qui est l'une des moins chères, nous avons fait la démonstration que le service public était capable de faire payer le prix le moins cher de la région, et même au-delà en ce qui concerne la CAPM, tout en entretenant comme il le faut les réseaux.

Ce sont ces politiques-là qui font mal et nous voulons les combattre. On ne veut pas fermer le centre de loisirs demain, ni éteindre le chauffage dans les gymnases où vont les enfants, parce que c'est tout cela qui nous est imposé, après il faut fermer des services, et nous ne le voulons pas parce que la population attend encore plus de services dans une situation de crise. Il y a beaucoup de femmes seules qui ont besoin de travailler, qui n'ont personne pour garder les enfants, nous avons donc besoin de crèches, de centres de loisirs, de centres sociaux pour répondre à tous ces besoins.

Nous élus, qui sommes dans le goudron, parce que c'est le goudron l'échelon communal parce que nous avons affaire en direct avec les gens, c'est nous qui sommes confrontés à la dureté des gens, c'est pour cela que nous voulons résister parce que nous combattons ces politiques-là, et nous les combattons toujours. Nous savons que ces politiques n'amèneront jamais du bien-être aux gens, au contraire ça va les enfoncer comme ça c'est passé dans d'autres pays qui ont été plus exposés que nous.

Mais je le répète, les collectivités ont toujours voté des budgets à l'équilibre, et nous, même avec la petitesse de notre budget vous avez vu que nous sommes sur le premier échelon de l'escalier, nous ne sommes pas au quatrième ou au cinquième, nous sommes restés là parce que nous avons toujours été sérieux dans la gestion, nous avons essayé de faire avec les moyens que nous avons. Nous sommes allés chercher l'argent où on pouvait l'avoir pour essayer de développer la ville normalement avec nos moyens.

**Mme le Maire.**- Avez-vous quelque chose à rajouter ? Je pense que nous avons bien débattu, que nous sommes bien dans la réalité.

Il n'y a pas de vote puisque c'est un débat, la conclusion sera la proposition de notre Budget Primitif au prochain Conseil Municipal.

Je propose que Port de Bouc rentre dans les pas de tous ces élus locaux rassemblés au sein de l'Association des Maires de France, nous avons d'ailleurs voté une motion, construite des budgets de résistance, et je propose que nous l'affirmions très fortement nous aussi.

Merci de vous être exprimés.

## **2 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL - TRAVAUX DE PROXIMITE 2015**

**Rapporteur** : Mme Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

Les projets qui n'ont pas été retenus c'est parce que nous en avons déjà eus beaucoup, donc nous avons la possibilité de les reposer.

\* Pour le quartier des Aigues Douces il s'agit du revêtement du trottoir.

\* Pour l'école des Arcades il s'agit de la création de places de cantine puisqu'il nous a été remonté qu'il manquait beaucoup de places.

\* Il y a l'aménagement du stade Baudillon à la demande des sportifs et de l'adjoint aux sports.

\* La rénovation de l'équipement sur le terrain de proximité de Milan Sud, à côté de l'ancien centre aéré.

\* Le remplacement des menuiseries dans les conciergeries pour faire des économies de chauffage.

\* La phase 2 du traitement des façades de la cour Nord de l'Hôtel de Ville.

\* Le changement du système de chauffage dans les bureaux de l'Hôtel de Ville, là aussi pour faire des économies.

\* L'aménagement de places de parking au lotissement les genêts. Un parking a été réalisé à l'entrée du lotissement, à l'intérieur il y a des petits terrains vagues qui sont souvent encombrés par des « encombrants », et que nous allons aménager.

La commission développement durable a procédé à l'examen de ce rapport.

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention sur ce rapport ? (*Aucune demande n'est formulée*).

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°2 est adopté à l'unanimité**

### **3 - NON RESTITUTION DES RETENUES DE GARANTIE PRATIQUEES SUR LES MARCHES DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES AIGUADES**

**Rapporteur** : Mme Béatrice GIOVANELLI (*Lecture du rapport*)

La commission des finances a procédé à son examen.

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des demandes de précision ?

**M. BERNEX**.- Ce sont des travaux qui ont été mal faits ?

**Mme le Maire**.- C'est cela.

**M. BERNEX**.- En fonction de cela est-ce que la réparation de ces travaux mal faits sera faite ou pas ?

**Mme le Maire**.- Non, ça a été fait par nos soins parce qu'ils ne sont même pas intervenus. Ils n'ont pas été cool, ex-

cusez-moi l'expression, nous n'avons pas trop l'habitude d'être comme cela mais il ne faut pas se laisser faire.

**M. PINET.**- Pour les rapports n°3 et 4, est-ce que les titulaires concernés pourraient être à l'avenir traités de façon différente dans le cadre d'un appel d'offres éventuel ?

**Mme le Maire.**- La loi ne nous le permet pas. Nous sommes en train de travailler sur les nouvelles propositions de la nouvelle loi des marchés, etc. Il est mis à notre examen la possibilité d'avoir l'information selon laquelle certaines entreprises n'auraient pas satisfait, mais ce n'est pas suffisant ; c'est très cadré dans cette nouvelle proposition de loi qui n'est pas encore en vigueur, qui permettrait aux collectivités d'avoir l'information si l'entreprise donne l'information à la collectivité d'elle-même. Je suis condamnée et c'est à moi de le dire. Par contre il y aurait la possibilité pour la collectivité qui aurait eu connaissance qu'une entreprise a été condamnée, qui ne l'a pas dit, etc. Nous sommes en train de regarder cela de très près, mais ce n'est pas encore très probant. Donc pour l'instant nous n'avons aucune aide de ce côté-là. Quand je dis « on », c'est l'Association des Maires de France qui est concernée par cette demande d'avis.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°3 est adopté à l'unanimité**

**4 - NON RESTITUTION DES RETENUES DE GARANTIE PRATIQUEES SUR LE MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA CANTINE SCOLAIRE A. GAULTIER**

**Rapporteur** : M. Patrick GUIRAMAND (*Lecture du rapport*)

La commission des finances a procédé à son examen.

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des remarques ou des questions ?  
(Aucune demande n'est formulée)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°4 est approuvé à l'unanimité**

#### **5 - ADOPTION DES DROITS D'INSCRIPTION ET DES PRIX DU 54<sup>ème</sup> SALON MEDITERRANEEN DES ARTS PLASTIQUES**

**Rapporteur** : Mme Martine MULLER (*Lecture du rapport*)

La commission des finances a procédé à son examen.

**Mme le Maire**.- Il n'y a aucun changement par rapport à l'année dernière en terme de versements. Par contre, sur proposition de Madame la Directrice du centre des arts plastiques, et après avoir constaté que de nombreux citoyens donnaient de toute façon leur avis, et quelque part par groupuscule éalisaient leurs préférés, nous avons décidé d'accéder à sa requête de le faire officiellement.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*).

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°5 est adopté à l'unanimité**

#### **6 - ACQUISITION DE CONCESSIONS FUNERAIRES PERPETUELLES**

**Rapporteur** : M. Michel SANTIAGO (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**M. BERNEIX**.- Comment est faite l'attribution ?

**Mme le Maire**.- Quand la personne est décédée, c'est-à-dire que l'on ne peut pas vendre des concessions à l'avance pour l'instant, nous sommes trop dans une situation tendue. Dès qu'il

y a un besoin il faut qu'un Port de Boucain puisse être enterré. J'espère que l'on ira petit à petit vers l'extension à laquelle Michel travaille d'arrache-pied ces dernières semaines, du côté de l'ancienne maison du concierge, essayer d'étendre sur le jardin et l'emplacement de la maison, développer les columbariums puisqu'il y a de plus en plus le recours à la crémation, nous avons un service public avec Martigues, etc.

C'est donc au fil de l'eau pour ne pas laisser quelqu'un « le bec dans l'eau », permettez-moi cette expression.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°6 est adopté à l'unanimité**

## **7 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014-2017**

**Rapporteur** : Mme Mériem LADJAL

Je tiens tout d'abord à signaler que la Commission d'Education Populaire s'est réunie le 29 janvier et a procédé à l'examen concernant le roulement de deux dispositifs.

Dans un premier temps le Contrat « enfance et jeunesse » d'une durée de 4 ans, 2014/2017,

Et la convention cadre des centres sociaux pour une durée de 3 ans, de 2015 à 2017.

Une précision sur l'importance, et nous l'avons vu tout à l'heure dans l'intervention de René, de ce contrat « enfance et jeunesse » qui lie la CAF et la collectivité territoriale dans la commune. C'est une fusion entre l'ancien contrat que l'on appelait « le contrat enfance » et le contrat que l'on appelait « le contrat temps libre ». Pour la CAF il faut savoir que la branche « famille » était l'acteur majeur du productif

familial en France. Sachant que jusqu'à ce jour on enregistrait plus de 830 000 naissances ; il faut aussi savoir que 80 % des femmes en âge de travailler exercent une activité professionnelle et doivent concilier une vie familiale et une vie professionnelle. Le constat c'est une demande croissante en matière d'accueil, d'où l'intérêt de développer l'offre d'accueil de la petite enfance jusqu'à 17 ans révolus.

Depuis toujours l'équité est de donner aux territoires publics les moins biens couverts. Je sais que pour ce contrat « enfance et jeunesse » la CAF intervient à 50 % d'un cofinancement (*Lecture du rapport*)

Comme je l'ai précisé tout à l'heure, la Commission d'Education Populaire a procédé à l'examen de ce rapport.

**Mme le Maire.** - Y a-t-il des demandes d'intervention ?  
(*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°7 est adopté à l'unanimité**

## **8 - CONVENTION CADRE DES CENTRES SOCIAUX ET DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE 2015-2017**

**Rapporteur** : Mme Mériem LADJAL

Cette convention Cadre existe depuis 2000, avant j'étais dedans puisque j'intervenais auprès des centres sociaux, j'ai quitté le centre social en 2000. Avant 2000 il est vrai que beaucoup de centres sociaux ont connu des difficultés et nous avons vu beaucoup de fermetures de ces centres sociaux. Il n'y avait pas de concertations, nous n'avions pas d'aide, pas de soutien technique ni financier, depuis 2000 une convention Cadre a pris forme, il ne faut pas le négliger, elle lie et favorise la concertation entre différentes institutions : l'Etat, la

Région, le Département, la CAF et la Ville de Port de Bouc ; il n'y a pas beaucoup de villes concernées, ça peut donc être flatteur d'intégrer cette convention parce que je sais qu'il y a Septèmes, Miramas, Aix, certains quartiers de Marseille, donc nous faisons partie de cette convention Cadre qui permet d'apporter aux centres sociaux un soutien qui peut être technique, logistique, financier.

J'insiste sur le fait que cette convention s'est construite autour de certaines valeurs communes telles que la solidarité, l'équité, la citoyenneté, la laïcité, et la promotion de la vie associative. Je dis toujours que la notion d'éducation populaire est une notion faite par et pour les habitants, donc la démarche participative des habitants est très importante au niveau de cette convention.

Il est vrai que ce dispositif s'intéresse au fait de pérenniser le fonctionnement des équipements sociaux ; pour plus de 17 000 habitants nous avons la chance d'avoir 4 centres répartis dans les 4 grands ensembles des quartiers de Port de Bouc, on intervient beaucoup dans ce sens-là. Cette convention permet aussi de prévenir les dysfonctionnements potentiels que certains centres sociaux peuvent rencontrer. On peut par exemple parler de comités de suivi (*Lecture du rapport*)

Il faut savoir que chaque année un bilan continu est proposé au niveau des directeurs et des institutions qui se concertent pour préciser et développer d'autres points.

Avant 2000 on se sentait seuls, maintenant on se sent soutenus. Il faut savoir regarder en arrière pour pouvoir avancer.

La commission d'éducation populaire a procédé à son examen.

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des demandes de précision ?  
(Aucune demande n'est formulée).

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°8 est adopté à l'unanimité**

## **9 - CREATION D'EMPLOIS D'AVENIR**

**Rapporteur** : Mme le Maire

Pour intégrer les services municipaux et exercer des fonctions d'amélioration du cadre de vie, de la propreté et de l'accueil, il est proposé 6 postes dans l'environnement : brigades d'intervention dans les quartiers essentiellement à l'écart, qui se disent un peu oubliés, mais peut-être aussi par moment sur le littoral ; 1 agent d'accueil pour agrémenter le service citoyenneté ; 3 agents au niveau du service des sports pour un soutien logistique, technique et administratif notamment de gestion de renfort.

Cela permettra à ces jeunes d'intégrer nos services et de pouvoir être accueillis avec un tuteur, de pouvoir véritablement travailler, d'acquérir une expérience, et surtout d'aller vers une formation qualifiante.

Pour information, les 5 emplois d'avenir ont été reconduits pour 4, un ne faisant pas l'affaire, n'étant pas sérieux, nous avons été sérieux dans la démarche éducative, c'est-à-dire qu'il doit revenir dans une démarche éducative pour se lancer vers l'emploi. Les 4 autres ont été reconduits, pour l'un 2 ans consécutifs parce qu'il n'y a rien à dire, au contraire beaucoup d'éloges et nous espérons qu'elle va trouver un emploi entre temps ; pour 2 autres sur l'année ; le 4<sup>ème</sup> est à l'essai sur cette année, c'est-à-dire qu'on lui donne un mois pour vraiment conforter sa position, s'il la conforte on pourra le garder encore un an mais nous l'avons dans le viseur.

Les emplois d'avenir c'est vraiment pour leur mettre le pied à l'étrier, ce ne sont pas des emplois de remplacement. C'est à traiter au quotidien, et je vous prie de croire que les services ont du mérite, cela nous permet de saluer leur action sous l'impulsion de Monsieur le Directeur Général des Services.

**M. BERNEX.** - Vous essayez de leur faire passer un diplôme ou pas ?

**Mme le Maire.**- Ce n'est pas nous, nous sommes le terrain de stage et d'accueil avec un tuteur qui vérifie que le travail est réalisé, que les horaires sont respectés, que les objectifs de comportement sont atteints. C'est la mission locale le prescripteur, c'est elle qui s'occupe des jeunes et nous sommes l'accueil. C'est la mission locale qui va reprendre ce jeune pendant au moins trois mois sur un suivi individualisé pour qu'il murisse, pour qu'il comprenne qu'il faut se mettre à l'emploi. Nous sommes un terrain d'accueil et nous offrons un véritable terrain de travail, nous les rémunérons, et en contrepartie ils doivent étudier ; il y a des moments où ils travaillent avec nous et des moments où ils sont dans leur formation en vue de passer un diplôme à la fin, quel qu'il soit, du CAP jusqu'au BAC professionnel, BTS, etc.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°9 est adopté à l'unanimité**

## **10 - CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT DE CONSERVATION**

**Rapporteur** : M. Marcel TRAVERSA (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire.**- Nous sommes obligés de stipuler « création », mais ce n'est pas une création de poste. C'est un poste qui a été laissé vacant, mais dont dans le recrutement il n'y a pas eu de mutation par voie interne ou d'autres collectivités, sauf une éventuellement mais qui habitait loin.

Il y a eu une personne qui habitait beaucoup plus près, de sexe masculin, préféré par le Directeur de par ses compétences et ses capacités à développer les missions. Mais il n'est pas titulaire de la fonction publique, donc nous devons remanier l'intitulé de ce poste, quitte à lui ensuite de passer les concours pour être titularisé. Mais c'est un poste qui existait déjà et il y a eu un départ.

**M. BERNEX.** - On ne connaît pas les missions, on ne sait pas ce que ça veut dire.

**Mme le Maire.** - L'assistant de conservation c'est l'adjoint au directeur de la médiathèque qui s'occupe de la section adulte, des animations...

**M. BERNEX.** - Son vrai nom c'est celui que vous avez marqué ?

**Mme le Maire.** - Oui, dans le grade de la fonction publique.

Qui est pour ce rapport ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°10 est adopté à l'unanimité**

**11 - ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DU CENTRE DE GESTION CONCERNANT LE CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

**Rapporteur** : Mme Béatrice GIOVANELLI (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire.** - Ce n'est jamais simple et c'est de plus en plus compliqué. Nous avons réussi à récupérer les mêmes conditions, ce qui est une belle gageure, bravo.

**Mme PEPE-PATIN.** - On le votait chaque année, et on le revote...

**Mme le Maire.**- Ce n'est pas chaque année. C'était pour 2011/2014, ce n'était pas le même contrat, là c'est le contrat d'assurance des risques statutaires, l'autre c'était la prévoyance.

**Mme PEPE-PATIN.**- Est-ce que vous pourriez nous donner un exemple de risque statutaire parce que nous avons cherché mais nous n'avons pas trouvé.

**M. SIMITSIDIS.**- C'est uniquement en cas d'accident de travail, accident de trajet.

*(Propos simultanés, brouhaha)*

**Mme le Maire.**- Qui est pour ce rapport ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°11 est adopté à l'unanimité**

## **12 - CARTE SCOLAIRE : PERIMETRES SCOLAIRES DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES**

**Rapporteur** : Mme Monique MALARET

C'est une demande qui émane de la Ville de Martigues  
(Lecture du rapport)

**Mme le Maire.**- Félicitations, c'était le rapport le plus compliqué à lire de la soirée, il ne pouvait être donné qu'à l'adjointe à l'Education.

Y a-t-il des remarques ?

**M. BERNEX.**- Combien d'enfants sont concernés ?

**Mme le Maire.**- cela dépend, ça change chaque année..  
*(Propos simultanés, brouhaha).*

Ceux qui sont déjà dans l'école y restent. Vous n'êtes pas facile dans vos questions, posez-les directement, ce sera plus simple.

**Mme MALARET**.- Tant qu'il y a la fratrie dans l'école elle restera, mais il n'y aura plus d'inscriptions, c'est pour les autres.

**M. DEPAGNE**.- Il n'y aura pas d'enfants déscolarisés sur l'école de Saint Jean, ceux qui ont commencé leur scolarité la terminent.

**Mme le Maire**.- Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

**Le rapport n°12 est adopté à l'unanimité**

### **13 - MISE A LA REFORME DE VEHICULES MUNICIPAUX**

**Rapporteur** : M. Louis PHILIPPE (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire**.- Y a-t-il des remarques ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité. Je vous en remercie.

**Le rapport n°13 est adopté à l'unanimité**

### **14 - PRINCIPE DE CONSULTATION POUR LA GESTION DU PORT DE PECHE, DE PLAISANCE ET DE SERVICES**

**Rapporteur** : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

Là aussi, pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ! Ce soir nous devons délibérer pour saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Par exemple nous disons oui, nous réunissons la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui donne son avis, nous réunissons le Comité Technique Paritaire de la Ville qui donne son avis ; nous accusons réception de ces deux avis, nous réunissons le Conseil Municipal et nous délibérons sur le principe d'une consultation sur la base de la Délégation de Service Public. La Commission de

Délégation de Service Public sélectionne des candidats en vue de négociation avec la personne habilitée, le maire ou son représentant. Le Conseil Municipal délibère et approuve le choix du délégataire. Si avec cela nous faisons des bêtises..

Voilà toute la longue procédure. Donc ce soir êtes-vous d'accord pour que nous réunissions la Commission Consultative des Services Publics Locaux ? L'unanimité. Je vous en remercie.

**Le rapport n°14 est adopté à l'unanimité**

**15 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS : RECENSEMENT DE LA POPULATION ANNEE 2015**

**Rapporteur** : M. Amar SAADAoui (*Lecture du rapport*)

**Mme le Maire**.- Qui est pour ? L'unanimité. Je vous en remercie.

**Le rapport n°15 est adopté à l'unanimité**

**Mme le Maire**.- Merci pour votre bonne humeur, c'était très agréable. Bonne fin de soirée.

***La séance du Conseil Municipal est levée à 20 h 15***